

Services publics : servir qui, pour quel bien ?

Garder les enfants. Entretenir le feu. Veiller pendant que les autres dorment. Débroussailler le lieu, afin qu'il accueille la vie commune. Ces tâches sont de celles qu'un seul ou un petit nombre peut accomplir pour le bien de tous. Que l'espace s'organise en un centre et une périphérie, avec au cœur le foyer dont il faut prendre soin pendant que les autres sont partis collecter quelque chose à manger, cette simple différenciation des lieux implique une différenciation des tâches, au bénéfice de tout le groupe, peut-être même de chacun de ses membres.

Les formes de vie humaine les plus anciennes, telles que nous pouvons nous les représenter à travers ce qu'en disent les préhistoriens, impliquent de telles activités, services rendus par un seul ou quelques-uns à toute la collectivité. Si une façon de vivre ensemble implique que plusieurs fonctions soient accomplies au même moment en deux lieux distincts, alors, plausiblement, remplir l'une de ces fonctions, c'est rendre un service à tous. Donc il n'y a peut-être pas à rechercher dans notre histoire quelque chose comme un commencement des services publics. Il se pourrait que cette origine soit immémoriale, vieille comme la genèse de notre espèce.

Se rendre utile aux autres semble impliquer que l'on puisse se représenter les attentes des autres

Différencier les activités, de sorte qu'il y ait commune coopération à un bien de tous, et par là perpétuation d'une forme de vie elle-même commune, voilà qui paraît envelopper quelque chose comme des attentes mutuelles. Se rendre utile aux autres, et peut-être à tous, semble impliquer que l'on puisse se représenter, d'une manière ou d'une autre, les attentes des autres. S'éloigner pour chercher, collecter puis rapporter, ce comportement suppose généralement que l'on se sait attendu. Rester sans s'éloigner, garder et veiller, prendre soin de ce dont d'autres à leur retour auront besoin, cela non plus ne peut se faire sans constance, sans des moyens minimaux de se refuser aux fougades et aux tentations de l'instant. Plausiblement, la représentation de ce que les autres espèrent et attendent contribue à assurer cette stabilité comportementale, sans laquelle il n'est pas de possibilité d'œuvrer au bien commun. Les attentes des autres valent alors comme norme de l'activité, par laquelle l'individu règle et organise son comportement.

Servir, donc, ne semble possible que par rapport à un tel horizon d'attentes. Servir un public, quel qu'il soit, implique que ce public a non seulement des besoins, mais encore l'attente qu'ils soient satisfaits. A tout le moins, servir un autre implique que celui-ci pourra prendre conscience de son besoin, même si cette prise de conscience résulte de la rencontre d'une proposition pour le satisfaire, et ne la précède pas. Il paraît en tout cas difficile d'imaginer comment l'on pourrait servir quelqu'un *malgré lui*, servir qui ne souhaite pas l'être, ou qui ne reconnaît pas comme service le moment où il est servi. Ce n'est pourtant pas inconcevable, mais seulement s'il s'agit d'êtres dont le consentement n'est pas possible, ou pas requis : ainsi des personnes dans le coma, ou de très jeunes enfants. Toutefois la situation habituelle semble plutôt qu'il est impossible de servir quelqu'un qui tiendrait pour complètement nul et non avvenu ce qui lui est proposé pour le servir.

En somme, on ne sert autrui que lorsque celui-ci s'aperçoit, ou peut s'apercevoir qu'il est servi ; ou lorsqu'un tiers y veille. Il en découle que servir fait sens si et seulement si

le service a quelque chance d'être reconnu comme tel, et accepté, voire attendu ou désiré. Mais si servir n'a lieu que si le service peut être reçu et accepté, il en résulte aussi qu'il peut être refusé. On ne sert que qui peut refuser d'être servi.

Qu'est-ce qui est vraiment "service public" ?

Cette dernière observation suggère qu'il est peut-être inadéquat de désigner comme « *services publics* » celles des puissances d'État qui sont susceptibles d'exercer une contrainte légale pour s'exercer. Il est devenu fréquent de parler des institutions judiciaires ou de l'administration fiscale comme de services publics. Cette dénomination peut recéler quelque chose d'abusif, par le fait même que le terme de « service » suggère l'optionnel, le facultatif. Il faudrait du moins marquer, d'une manière ou d'une autre, l'écart entre des propositions qui peuvent être refusées – un soin, un moyen de transport, une prise en charge éducative gratuite – et des institutions qui rendent effective une obligation, qu'il s'agisse de payer l'impôt ou de s'arrêter au feu rouge, en exerçant, le cas échéant, une contrainte légale. D'un autre côté, l'administration fiscale, la puissance policière ou judiciaire servent, ou au moins devraient servir, le public. Mais ce qui prévaut dans ces fonctions étant la possibilité d'exercer la contrainte, je ne parlerai pas des services publics en ce sens-là dans les remarques qui suivent.

On ne sert que qui peut refuser d'être servi : cette remarque revêt un caractère d'évidence si l'on met un instant entre parenthèses les êtres réputés inaptes au consentement, comme les jeunes enfants ou les personnes en état de démence. Être soigné, par exemple, implique que l'on consente à être soigné – et même, dans la plupart des cas, que l'on demande à l'être. Or nous savons que très souvent, trop souvent, ce sont celles et ceux qui auraient le plus besoin d'être soignés – en raison par exemple de leurs habitudes ou de leurs conditions de vie, de leur travail, de leur rapport à leur propre corps – qui refusent de l'être, ou ne demandent pas à l'être, ou encore font tout pour ne pas l'être. Cette contradiction est peut-être le tragique propre de tout service, et tout particulièrement du service public et de ses agents. Nous voudrions servir, nous rendre utiles à celles et ceux qui ont besoin de ce bien que nous pourrions leur offrir. Mais précisément, ce bien, ils n'en veulent pas, ils ne le reconnaissent pas comme tel. Nos mains sont pleines, mais vides de ce qu'il faudrait ; nous offrons ce que nous n'avons pas à quelqu'un qui n'en veut pas. Et ce que nous n'avons pas, ce sont les moyens de convaincre cet autre que ce que nous lui offrons lui serait un bien. C'est pourquoi il n'en veut pas. Ce qui manque c'est l'attente.

Un service n'est public que si le peuple le détermine comme tel

Qui est servi par les services publics, et par qui ? L'adjectif paraît indiquer de lui-même une évidence : dans les services publics, le peuple sert le peuple. Mais cette belle unité appelle, tout aussi évidemment, un certain nombre de précisions.

Un service est public seulement si le public, c'est-à-dire le peuple, ou bien l'instance qui est réputée décider en son nom, détermine d'une manière ou d'une autre quel est son bien commun. Il faut encore qu'un travail s'organise pour assurer l'accessibilité de ce bien à celles et ceux qui auront été désignés comme destinataires possibles de ce bien.

Ces observations peuvent aider à mieux comprendre certaines difficultés. Il n'est en effet pas du tout certain que ce que les agents des services publics pensent comme un bien, et à quoi ils consacrent leurs efforts et leur carrière, soit effectivement perçu de

cette façon par ceux qui en sont les destinataires supposés. Ce qui semble particulièrement pertinent dans le cas de l'enseignement : celles et ceux qui œuvrent à transmettre savoirs et savoir-faire se retrouvent souvent dans cette position délicate, où ce qu'ils tiennent pour un bien, et qu'ils désirent partager, ne semble pas perçu comme tel par celles et ceux auxquels ils le destinent. Une intime déception peut en résulter. Je connais ce désarroi : avec soin, on a apprêté ce qui nous semble important. On a médité les diverses façons de le présenter, on a voulu transmettre et partager. Mais – sans que jamais l'on sache exactement pourquoi – les destinataires n'en ont pas voulu ; le chahut s'est installé dans l'amphithéâtre ou la classe. Et l'on reste avec son savoir, ou ce qui en tient lieu, comme avec une gerbe de fleurs refusée.

Heureusement, il est d'autres cas, inverses, où – sans que jamais l'on sache exactement pourquoi – on parvient à faire comprendre l'importance de ce que l'on tient pour important. De telles expériences inclinent à penser que toute question quant aux services publics renvoie, réflexion faite, à une notion ou une autre de la valeur.

Qu'est-ce qui vaut ? Qu'est-ce qui compte pour nous ? Qu'y a-t-il entre nous de désirable et d'important, qu'il faut garantir, maintenir ou perpétuer ? Ces questions concernent aussi bien les transports collectifs que l'assainissement des eaux, aussi bien le traitement réservé à la petite enfance ou au grand âge que l'enseignement des arts ou des sciences. Savoir s'il doit y avoir ou non des bus le soir desservant telle ou telle bourgade implique de savoir s'il nous importe, pour une raison ou une autre, qu'il y ait ou non des bus, le soir, pour *cette* bourgade – et si cela nous importe suffisamment pour que nous puissions justifier que des moyens soient alloués à cette fin, plutôt qu'à une autre. Instaurer la gratuité des crèches, ou d'une aide ménagère pour les personnes dépendantes, pose exactement le même problème. Et, pour revenir au cas de l'enseignement, la question centrale est finalement de savoir si nous sommes en mesure de déterminer ce qu'il importe que les générations plus âgées transmettent aux plus jeunes.

Ce qui compte pour nous, et que nous reconnaissons explicitement, que nous instituons comme tel, voilà ce qui est susceptible de faire l'objet d'une veille, d'une attention, d'un souci et d'un soin, bref d'un service publics. Mais ce qui compte pour nous ne peut pas être déterminé sans que soit aussi déterminé qui est le « nous » en cause dans cette affaire. Autrement dit, ce qui nous importe ne peut pas être déterminé sans que nous sachions *qui nous sommes* – quelles que soient les significations que peuvent ici revêtir le verbe « savoir » et le verbe « être ».

Qui sommes "nous" ? Appartenances et exclusions

Mais qui sommes-nous ? Et qui d'entre nous le sait ? Et d'ailleurs : sommes-nous ? Sommes-nous un « nous » ? Notre seule possibilité d'éclairer cette question est certainement de reconnaître que ce « nous » ne peut pas être autre que *multiple*. Nous mettre d'accord sur ce qui nous importe, sur les biens qui seront institués comme objets d'un souci et d'un effort communs, c'est en convenir ensemble dans de multiples instances, et à de multiples niveaux. Que tel épisode de l'histoire soit raconté aux plus jeunes d'entre nous, et à tous, voilà qui peut nous importer en tant que nous sommes, d'une manière ou d'une autre, attachés à la France, ou à l'Europe, ou à l'aventure humaine entière. Mais telle rivière, telle forêt, telle ligne de bus nous importeront non en tant que Français ou Européens, mais en tant que membres de telle municipalité, ou que résidents de tel canton. Ce sont nos *appartenances* multiples qui sont en cause dans ce que nous attendons, espérons, exigeons des services publics.

Il en découle enfin qu'il faut savoir qui est exclu de la possibilité de dire ce qui compte pour lui, et ce à quoi il tient pour ce qu'il croit le bien de tous : qui n'a pas la possibilité de dire ce qu'il attend ou espère, qui ne peut délibérer avec les autres de ce qui importe.

Entre beaucoup d'autres facteurs d'exclusion, et d'auto-exclusion, hors de cette sphère délibérative – sans laquelle la notion de service public n'a pas de sens, parce qu'il n'y pas de public à proprement parler – n'avoir pas le droit de voter, c'est, tout simplement, n'avoir pas son mot à dire sur ce qui compte pour nous. En un sens important, c'est n'être pas membre de ce « nous ».

De tout cela, il résulte que c'est rêver les yeux ouverts de dissocier les enjeux touchant aux services publics de la question, à tant d'égards décisive, du droit de vote des étrangers.

C'est un leurre, et vraisemblablement un leurre de mauvaise foi. Aussi je n'étais pas étonné que ce soient les enfants de ces étrangers-là qui, souvent, me chahutaient en cours. Ces pages que je voulais leur lire, ces signes que je voulais leur faire voir dans des images et dans des textes, rien de ces beautés, que moi-même et l'institution leur désignaient comme importants, rien n'avait pu recevoir l'assentiment de leurs aînés, de leurs parents. Comment pouvais-je servir ces enfants, moi qui le désirais pourtant ? Me manquait leur attente. Ce que j'avais entre mes mains pour eux n'avait pas pu être désigné comme un bien par celles et ceux qui les aimaient, et qu'ils aimaient.

François ATHANE
Philosophe
chargé d'enseignement à l'université
d'Evry-Val-d'Essonne

1^e trimestre 2016 L n° 72
Ref. : Société